

RÈGLEMENT DU 5^e AMAZONAS FILM FESTIVAL - AVENTURE, NATURE ET ENVIRONNEMENT

Manaus - Amazonie - Brésil – du 7 au 13 novembre 2008

DES OBJECTIFS

La 5^e édition de l'AMAZONAS FILM FESTIVAL se réalisera à Manaus, du 7 au 13 novembre 2008, avec, pour objectifs :

- Promouvoir la cinématographie brésilienne et internationale ;
- Promouvoir l'échange entre professionnels de la scène cinématographique mondiale ;
- Rendre hommage au cinéma de l'Amazonas pour son importance dans la cinématographie brésilienne ;
- Promouvoir l'accès de la population amazonienne à l'art cinématographique ;
- Promouvoir des actions de caractère social et environnemental dans le domaine audiovisuel ;
- Promouvoir des actions de qualification, de réflexion et de formation de professionnels dans le domaine audiovisuel ;
- Promouvoir l'intégration entre les diverses associations du cinéma brésilien ;
- Stimuler le développement et l'amélioration de la production audiovisuelle locale ;
- Consolider pour l'Amazonas la condition d'important pôle de diffusion culturelle pour le Brésil et pour le monde ;
- Faire de l'Amazonas le centre d'une manifestation de poids, originale et suivie, réunissant des œuvres de fiction et des films documentaires concernant *l'Aventure humaine dans les grands espaces*.
- Divulguer le potentiel de l'Amazonas en termes de lieux de tournage ;
- Offrir à *l'Aventure*, sous ses différentes formes, et à tous ceux qui la vivent, la filment ou la font vivre, l'accueil d'un lieu mythique et emblématique, dont l'image est connue dans le monde entier comme représentative de la thématique.

DES CATÉGORIES COMPÉTITIVES

Le Festival se compose des catégories compétitives suivantes :

a) Catégorie Compétition internationale de films d'aventure de fiction :

— Une section compétitive internationale composée de 8 films de long-métrage (support final en 35mm) d'aventure de fiction inédits dans le circuit commercial brésilien qui seront jugés par un jury international chargé de décerner les prix.

Dans le cadre de ce règlement, un long métrage est un film d'une durée supérieure à 70 minutes.

b) Catégorie Compétition internationale de films documentaires - Nature et environnement :

— Une section compétitive internationale composée de 9 films documentaires de moyen métrage (version beta) portant sur la nature et l'environnement, inédits dans le circuit brésilien qui seront évalués par un jury international chargé de décerner les prix.

Dans le cadre de ce règlement, un moyen métrage est un film d'une durée supérieure à 49 minutes.

Seront acceptées les inscriptions d'œuvres conclues en 2007 et 2008.

c) Catégorie Compétition de films de court métrage en 35 mm – Brésil :

— Une section compétitive brésilienne composée de films de court métrage (support final en 35 mm), qui seront évalués par un jury national chargé de décerner les prix.

Dans le cadre de ce règlement, un court métrage est un film d'une durée maximum de 25 minutes.

Seront acceptées les inscriptions d'œuvres conclues en 2007 et 2008.

c) Catégorie Compétition de films de court métrage en numérique – Brésil :

— Une section compétitive brésilienne composée de films de court métrage finalisés en format numérique, qui seront évalués par

un jury national chargé de décerner les prix.

Dans le cadre de ce règlement, un court métrage en numérique est un film d'une durée maximum de 25 minutes.

Seront acceptées les inscriptions d'œuvres conclues en 2007 et 2008. Les films seront projetés en Beta, DvCam ou mini DV.

c) Catégorie Compétition de films de court métrage en numérique – état d'Amazonas :

— Une section compétitive brésilienne composée de vidéos amazoniennes de court métrage finalisées en format numérique, qui seront évaluées par un jury national chargé de décerner les prix.

Dans le cadre de ce règlement, un court métrage en numérique est une vidéo d'une durée maximum de 25 minutes.

Seront acceptées les inscriptions d'œuvres conclues en 2007 et 2008. Les films seront projetés en Beta, DvCam ou mini DV.

DES INSCRIPTIONS

— Les films inscrits dans les catégories compétitives seront officiellement candidats dès réception du formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, par le Comité de Sélection du Festival, et accompagné d'une copie de l'œuvre inscrite en DVD ou en VHS. Cette copie ne sera pas retournée. La remise du formulaire rempli implique l'acceptation du règlement de l'Amazonas Film Festival par le candidat. Ce formulaire devra être envoyé à l'adresse électronique suivante :

curtas@amazonasfilmfestival.com.br
. Le dernier délai pour les inscriptions est fixé **au 15.09.2008** (le cachet de la poste faisant foi).

— Les films proposés au comité de sélection de l'Amazonas Film Festival doivent être conclus et visibles d'ici **au 15.09.2008**, date de la clôture des inscriptions.

RÈGLEMENT DU 5^e AMAZONAS FILM FESTIVAL - AVENTURE, NATURE ET ENVIRONNEMENT

Manaus - Amazonie - Brésil – du 7 au 13 novembre 2008

Adresses pour remise des copies :

Catégories internationales

LE PUBLIC SYSTEME

40, Rue Anatole France - 92594

Levallois-Perret Cedex - France

Tél. : 33 (0) 141342086 - Ketty

Beunel

kbeunel@lepublicsystemecinema.fr

Catégories Brésil

COMITÉ DE SELEÇÃO

Rua Casimiro de Abreu, 46 - Ingá

24.210-440 Niterói – RJ - Brasil

Tél. : (21) 9991-4013 / 8100-7713

curtas@amazonasfilmfestival.com.br

Catégorie Amazonas

AMAZONAS FILM FESTIVAL

Av. Sete de Setembro, 1546

Centro

69.005-141 Manaus – AM - Brasil

Tél. : (92) 3232-7797 / 3232-6739

aff@amazonasfilmfestival.com.br

DE LA SÉLECTION

— La divulgation des films sélectionnés pour l'Amazonas Film Festival aura lieu le jusqu' au **01.10.2008**.

— Les dates, lieux et horaires de projection des films sélectionnés sont fixés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants dans la semaine du 27 octobre 2008.

— Les films sélectionnés pour les compétitions internationales devront être présentés au Festival en version originale, sous-titrée en anglais, les frais de sous-titrage étant à la charge des participants.

— Pour les films sélectionnés pour les compétitions nationales, les listes de dialogues en portugais et en anglais devront être acheminées par mail au Bureau de production du Festival :

aff@amazonasfilmfestival.com.br

— Toutes les copies des films sélectionnés devront parvenir aux organisateurs **au plus tard le 24.10.2008**, à l'adresse suivante :
AMAZONAS FILM FESTIVAL
Av. Sete de Setembro, 1546

Centro

69.005-141 Manaus - AM

Tél. : (92) 3232-7797 / 3232-6739

aff@amazonasfilmfestival.com.br

- Ces copies devront être d'une qualité technique parfaite et avoir été préalablement vérifiées par chaque participant. À la fin du Festival, les copies sélectionnées seront réexpédiées à leurs propriétaires, aux frais de l'Amazonas Film Festival, dans un délai maximum de deux semaines après la clôture de la manifestation. Au cas où le producteur souhaiterait que le Festival conserve une copie pour un délai supérieur, il devra assumer les coûts de stockage et les surcoûts de réexpédition occasionnés, le cas échéant.

— L'Amazonas Film Festival n'assumera que les frais de stockage et d'assurance des copies à compter de leur livraison au bureau du Festival à Manaus par le transporteur de l'expéditeur jusqu'au moment de la remise à ce même transporteur afin qu'elle soit restituée à l'expéditeur ou à un autre destinataire de son choix.

— En cas de perte ou de dommage causé à une copie présentée à l'Amazonas Film Festival, durant la manifestation, son propriétaire sera remboursé à concurrence d'une valeur équivalente au coût de reproduction d'une copie faite en laboratoire, soit par l'assureur, soit par le Festival lui-même.

— L'Amazonas Film Festival s'engage à ne présenter aucun des films sélectionnés – sauf sur autorisation spéciale du producteur – devant quiconque ni à aucun organisme avant la première projection dans le cadre du Festival.

— Afin d'être publiée dans le catalogue officiel du Festival, la documentation suivante de chacun des films devra parvenir au secrétariat du Festival impérativement le **vendredi 3 octobre 2008 au plus tard, par courrier électronique :**
aff@amazonasfilmfestival.com.br

— une biographie-filmographie et une photo du cinéaste, d'une qualité de 300 dpi

— une sélection de 4 photos maximum du film — qualité de 300 dpi.

Le Bureau de presse du Festival devra disposer des documents de presse ou de publicité suivants :

— 100 dossiers de presse du film en anglais

— un minimum de 30 jeux de 3 diapos en couleurs du film

— 10 cassettes Beta de scènes TV des films sous-titrés en anglais

- 1 CD ou DAT de la bande sonore du film

— affiches ou autres supports publicitaires à utiliser durant le Festival.

Les quantités indiquées ci-dessus ne constituent qu'une indication. La totalité de ces documents doit parvenir au Bureau de production du Festival **le vendredi 24 octobre 2008 au plus tard**, aux adresses :

Catégories internationales

LE PUBLIC SYSTEME

40, rue Anatole France - 92594

Levallois-Perret Cedex - France

Tél. : 33 (0) 14134-2086 - Ketty

Beunel

kbeunel@lepublicsystemecinema.fr

Catégories Brésil et Amazonas

AMAZONAS FILM FESTIVAL

Av. Sete de Setembro, 1546

Centro

69.005-141 Manaus – AM - Brasil

Tél. : (92) 3232-7797 / 3232-6739

aff@amazonasfilmfestival.com.br

DES CONSIDÉRATIONS FINALES :

— L'inscription officielle à l'Amazonas Film Festival implique la pleine acceptation, de la part du concurrent, de tous les termes du présent règlement.

— La Direction du Festival se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus dans ce règlement.